

Commune de DOMÈVRE SUR AVIÈRE
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix mars à 20 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Bernadette MARQUIS, Maire.

ORDRE DU JOUR :

⇒ **Travaux d'aménagement – requalification de la place de l'Eglise et aménagement des rues adjacentes au centre du village :**

- Avenant n° 1 – Marché de Maîtrise d'œuvre Agence de Paysage Claire ALLIOD – SEFIBA (BET) :
- Dossier de demande de subvention DETR

⇒ **Appartement communal**

⇒ **Informations diverses**

Convocation adressée le : 4 mars 2022

Présents : MMES Bernadette MARQUIS, et Amélie LAVALLÉE, MM. Dominique AZIER, , M. Christophe DURIN, Gérard HAYOTTE, Julien POTHIER, Pierre VISSA et M. Laurent VOIRY.

Absents : M. Anthony LANGEVIN donne procuration à M. Christophe DURIN
Mme Virginie HIVERT donne procuration à M. Julien POTHIER
M. Anthony BOULLOUDNINE, excusé

Secrétaire : M. Pierre VISSA

Approbation des comptes rendus des précédentes réunions du Conseil Municipal du 13 janvier et 10 février 2022

Les membres du Conseil Municipal, approuvent, les comptes rendus à l'unanimité des membres présents

N° DCM 11/2022	Avenant n° 1 – Marché de Maîtrise d'œuvre Agence de Paysage Claire ALLIOD – SEFIBA (BET) Travaux d'aménagement – requalification de la place de l'Eglise et aménagement des rues adjacentes au centre du village
---------------------------------	--

M. Julien POTHIER rappelle au conseil municipal que la consultation du marché de maîtrise d'œuvre passée selon une procédure adaptée a été approuvée le 8 avril 2021 et notifiée le 21 avril 2021 au groupement composé de l'Agence de Paysage Claire ALLIOD (APCA) du bureau d'études techniques SEFIBA : pour un montant de 31 100 € HT basé sur une estimation de travaux du CAUE à hauteur de 350 000 € (HT).

Après les phases d'études préalables et de concertation (questionnaire, réunions avec les partenaires), l'avant-projet a été réévalué par le maître d'œuvre à 576 297,75 € (HT) sur un périmètre plus large que l'étude initiale du CAUE (hors dépenses d'éclairage public) : aménagement RD41, d'une partie de la rue de l'Avière.

Lors de la réunion de la commission finances – aménagement du 22/12/21 puis de la réunion du 22/01/22, les élus présents se sont prononcés à la majorité pour une poursuite du projet dans une enveloppe de travaux plafonnée à 250 000 € (HT).

L'Agence de Paysage Claire ALLIOD propose un projet d'avenant au contrat initial afin de :

- Fixer la nouvelle enveloppe du projet à 215 000 € (HT) hors frais de maîtrise d'œuvre et dépenses d'éclairage public,
- Maintenir les honoraires de maîtrise d'œuvre prévus initialement au contrat soit 31 100 € (HT),
- Ajuster le calendrier de la mission : restitution de la phase PRO et dépôt des dossiers de demande de subvention fin avril (date précise à caler).

Après avoir délibéré, le conseil municipal à 8 voix pour et 2 abstentions (Mm. Dominique AZIER et Anthony LANGEVIN).

DECIDE d'approuver l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

N° DCM 12/2022	Travaux d'aménagement – requalification de la place de l'Eglise et aménagement des rues adjacentes au centre du village Dossier de demande de subvention DETR
-------------------	---

M. Julien POTHIER rappelle la délibération prise le 4 novembre 2021 concernant la demande de subvention sollicité au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR). Celle-ci doit être annulée et reprise suite à l'actualisation du projet d'aménagement.

Le coût du projet de la 1^{ère} tranche s'élève à 285 112,93 € (HT) intégrant :

- L'aménagement qualitatif paysager : 224 400 € (HT),
- Les frais de maîtrise d'œuvre : 31 100 € (HT),
- La modification et l'amélioration du réseau d'éclairage public (estimation SDEV part communal) : 29 612,93 € (HT)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de solliciter au titre de la DETR 2022 une subvention au taux de 25% pour les travaux de requalification de la Place de l'Eglise et des rues adjacentes au centre du village et pour un montant prévisionnel de subvention estimée à 71 278,23 € (HT).

N° DCM 13/2022	<u>FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU LOGEMENT COMMUNAL</u>
-------------------	---

Madame le maire informe les membres du conseil municipal que les travaux de rénovation du logement communal seront bientôt terminés et sera donc bientôt disponible à la location. Elle rappelle que le montant du loyer par mois pour 2021 était de 418,11 € et 50 € de prévision de charges (Chauffage) Il convient de fixer le montant du loyer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents

FIXE le montant

- du loyer mensuel, ainsi que de la caution, à la somme de 500,00 €.
- et une provision pour charges (chauffage, entretien des communs et déchets) de 50,00 €

INFORMATIONS DIVERSES :

a) Conseil Départemental

Courrier informant de l'accord de la subvention au taux de 18% pour les travaux de création d'une place de retournement Voye de Chavelot.

B) Travaux

Route d'Oncourt et Perrey, l'installation de l'éclairage public a été réalisée le 9 mars 2022.

Mme le Maire informe qu'elle souhaite rencontrer M. le Maire de Golbey pour envisager une concertation pour la réfection de la route de Domèvre/Golbey (VC1)

Une déclaration de vol sera établie suite à la disparition d'un panneau signalétique sur le VC1.

c) Cimetière

- Mm Laurent VOIRY et Pierre VISSA sont chargés de la mise à jour du cimetière.

d) Illumination de Noël

Réunion a eu lieu le lundi 7 mars avec M. Christian LARRIERE commission des Affaires Sociales

Il est prévu l'achat de 6 décorations pour un montant total de 3 142€ (décorations : 2 144 € + pose et dépose 1 032 €).

e) Commission des impôts

Compte rendu de la réunion du 21 février avec M. MARY, représentant de l'administration Direction Départementale des Finances Publiques des Vosges (DDFIP)

f) Exercice militaire

Mme le Maire informe que la 2^{ème} brigade blindée conduira un exercice en terrain libre dans les départements de la Meurthe et Moselle et des Vosges du 15 au 20 mai 2022 et seront susceptibles de stationner sur notre territoire.

g) Forêt

L'Assemblée Générale des Communes Forestières Vosgienne aura lieu le 5 mai prochain

h) SDEV

Coût total pour l'enfouissement des réseaux secs (télécom) rues de l'Avière et du Fincieux s'élevant à 61 027 €, soit une participation communale à hauteur de 32,167% soit 19 631 €.

i) Fête patronale

Courrier de M. GIRARD sollicitant l'emplacement habituel pour la fête patronale qui aura lieu les 10 et 11 septembre prochain

j) M. Joël JACQUEMIN

Demande si la commune ne peut pas faire quelque chose pour venir en aide aux réfugiés Ukrainiens.

Informe qu'il s'est inscrit à Epinal pour héberger des réfugiés.

k) Aire de jeux

Mme le Maire informe que l'aire de jeux reviendra à la charge de la commune à compter du 1^{er} juillet 2022.

l) Carte de remerciement reçue du Général Jean-Paul Michel pour le bulletin communal

m) bulletin communal

M. Anthony LANGEVIN demande le coût du bulletin et la recette liée aux encarts publicitaires

La facture s'élève à 2 446.40 € TTC pour 260 exemplaires de 28 pages
La recette attendue pour les encarts s'élève à 900.00 €

n) Commission Forêt

Suite à la réunion du 18 février 2022 ou il a été décidé de faire les travaux de cloisonnement de la parcelle, rendez-vous donné le 11 mars après midi

o) Employé Communal

M. Anthony LANGEVIN demande ou en est du dossier de M. RAIMOND, à ce jour nous n'avons pas eu de retour de la CNARCL pour validation du dossier.

p) Lotissement « la Hermennerotte »

M. Anthony LANGEVIN demande qui prend en charge le raccordement au lotissement
Celui-ci est pris en charge par les acquéreurs.

q) atelier du mercredi bien vieillir aura lieu le 1^{er} juin 2022

r) atelier de sécurité routière

s) vente des biens de Mme BERTRAND Marie-France

t) Entreprise SVENSSON souhaite s'agrandir

u) Médiathèque

v) la visite de l'arbre remarquable aura lieu avec M. TOQUARD aura lieu le 26 mars 2022 rendez-vous donné place de l'église à 14h00 ou sur place à 14H15

Séance levée à 22 H 11